
Conseillers en exercice : 29

Date de Convocation : 12/05/2022

Présents : 14

Votants : 21

Nbre. de suffrages exprimés :

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le 19 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GELE, Maire.
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h45.

Etaient présents : M. GELÉ, Mme TACHAT, M. BOYER, Mme ACEITUNO, Mme ROOSENS, M. SAADA, M. RAVEAUX, M. HEURTEBISE, M. BOURLIER, M. MESUREUR, M. POTART, Mme SAUTRE-PICCOZ, Mme BILO, M. MICHAUD.

Etaient absents : Mme GILLY, M. PINGAULT, Mme COURIVAUD, M. GRADEL, Mme POULAIN, Mme BLANEY, M. LEVER, Mme QUINTARD

Monsieur Le Maire lit les procurations :

M. DESILE	à	M. GELÉ
Mme GUIDEZ	à	Mme ACEITUNO
Mme YVE	à	Mme ROOSENS
Mme NOUAILLES	à	Mme TACHAT
Mme LOUISY LOUIS	à	M. BOYER
M. DELINOTTE	à	Mme BILO
Mme. MICHAUD	à	M. MICHAUD

Mme ROOSENS est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONSERVATOIRE - MODIFICATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs du conservatoire n'ont pas évolué depuis 2020 dans la commune. En année de crise sanitaire, la commune a décidé de soutenir le pouvoir d'achat des Saint-Chéronnais en ne modifiant pas ses tarifs. Aujourd'hui, la vie économique a repris progressivement en France, il convient donc désormais de revoir les tarifs communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019-035 du 19 juin 2019 fixant les tarifs du conservatoire de musique,

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs,

Sur proposition de Martine ROOSENS, adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles,

Vu l'avis de la commission des finances du 05 mai 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ABROGE toutes délibérations antérieures relatives aux tarifs du conservatoire de musique, à compter de la date d'application de la présente délibération.

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs qui seront appliqués au conservatoire de musique à compter du 1^{er} septembre 2022 :

TARIFS CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAINT-CHERON - A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2022									
Frais de dossier (annuels)	SAINT-CHERON							EXTERIEURES	
	Enfants de - 18 ans						18,60	22,75	
Tarifs mensuels	Adultes						18,60	22,75	
Quotient		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	COMMUNES EXTERIEURES	
		jusqu'à 152 €	de 152,01 € à 228 €	de 228,01 € à 304 €	de 304,01 € à 380 €	de 380,01 € à 457 €	457,01 € et plus		
Eveil musical Débutant uniquement	Eveil musical (30 à 40 minutes)	Enfants de 4 à 7 ans	11,25	13,50	15,90	19,35	21,10	23,20	35,25
	Formation musicale seule <i>Solfège</i>	Enfants de 4 à 7 ans	11,25	13,50	15,90	19,35	21,10	23,20	35,25
	Initiation instrument (20 minutes)	Enfants de 4 à 7 ans	11,25	13,50	15,90	19,35	21,10	23,20	35,25
Formation musicale et instrument Débutant (20 minutes)	Débutant 1	Enfants - 18 ans	22,55	27,05	31,85	38,65	42,25	46,40	70,75
	Débutant 1	Adultes	33,95	40,70	47,50	57,70	62,45	67,90	1138,35
Formation musicale et instrument 1er cycle (30 minutes)	Débutant 2	Enfants - 18 ans	24,80	29,75	35,05	42,55	46,50	51,05	77,85
	Préparatoire 1 et 2 Elémentaire 1 et 2	Adultes	37,35	44,80	52,25	63,45	68,70	74,70	130,20
Formation musicale et instrument 2ème cycle (40 minutes)	Moyen 1 et 2	Enfants-18 ans	27,05	32,45	38,20	46,40	50,70	55,70	84,90
	Moyen	Adultes	40,75	48,85	57,00	69,25	74,70	81,45	142,00
Formation musicale et instrument 3ème cycle (50 minutes)	Fin d'études	Enfants-18 ans	29,30	35,15	41,40	50,30	54,95	60,30	92,00
	Supérieur	Adultes	44,15	52,95	61,80	75,00	81,15	88,25	153,85
Tarif par instrument (à partir du 2ème)		Enfants-18 ans	14,90	17,85	21,05	25,60	27,95	30,70	45,60
		Adultes	21,90	26,25	30,65	37,20	40,25	43,75	79,70
Tarif ensemble et ateliers		Enfants-18 ans	18,15	18,15	18,35	18,35	18,50	18,70	22,75
		Adultes	18,70						22,75
Membre de l'Harmonie Tarif pour 1 instrument utilisé à l'harmonie *		Enfants-18 ans	1/2 tarif la première année et gratuit à partir de la deuxième année						43,80
		Adultes	1/2 tarif la première année et gratuit à partir de la deuxième année						65,65
ATELIERS DECOUVERTES INSTRUMENTS : par mois								30,10	

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105400-20220519-DEL2022-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022